

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250916-DCM2025-47-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Date de la convocation :
10/09/2025

Séance 16 septembre 2025

Date d'affichage :
10/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Nombre de conseillers :**Elus : 19****En exercice : 19****Présents : 14****Votants : 18**

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic)

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

Délibération n°2025-47 : Offre d'achat pour le terrain communal, rue de la Boularderie

Lors de sa séance du 6 février 2024, le Conseil municipal, par délibération n°2024-04, a décidé de mettre en vente un terrain communal à bâtir, non viabilisé, situé rue de la Boularderie, parcelle cadastrée C n°529, d'une superficie d'environ 450 m².

Ce terrain avait été estimé par l'office notarial Godey & Blestel, le 25 septembre 2023, à une valeur comprise entre 45 000 € et 50 000 €, après déduction d'une bande de passage. Le Conseil municipal avait alors autorisé le maire à signer les mandats de vente ainsi que l'acte notarié pour un montant de 50 000 €.

Par la délibération n°2024-54 du 4 décembre 2024, compte tenu des difficultés rencontrées par les acquéreurs potentiels pour envisager une construction sur ce terrain jugé trop étroit, il a été proposé de vendre la parcelle dans son intégralité, sans conserver de bande de passage pour la commune. Le prix a alors été réajusté à 43 000 €. Il est rappelé que les frais de viabilisation demeurent à la charge de l'acquéreur.

Le 8 septembre 2025, la mairie a reçu une offre d'achat de l'agence immobilière *Cœur de Saire* pour un montant de 40 000 € net vendeur.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 septembre 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'offre d'achat pour un montant de 40 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les frais de viabilisation seront à la charge de l'acheteur ;
- DIT que les frais de clôture de cette parcelle seront à la charge de l'acheteur ;
- DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16 septembre 2025.

La secrétaire de séance,
LE BARON Stéphane

Le Maire,
DENIS Daniel

